

Régime de pensions du Canada (n° 2)

cela les astreindre à une série d'examens que je qualifierais de bureaucratiques.

D'ailleurs, j'ai trouvé fort recommandable l'intention du ministre visant à abaisser, pour les cotisants au Régime des pensions du Canada âgés de 65 à 69 ans, l'obligation de se soumettre à cette série d'examens.

Je suis donc heureux que le gouvernement du Canada étudie cette proposition avec les provinces, et je suis impatient de connaître les conclusions de cette étude. Mais je pense qu'il ne serait pas mauvais pour un comité parlementaire de se pencher un jour sur cette proposition, soit avant l'examen de la question avec les provinces, soit immédiatement après, avant qu'on en arrive à une conclusion qui engage.

Voilà, monsieur l'Orateur, ce que j'avais à dire, pour le moment, sur le Régime des pensions du Canada. Je réserve mes autres observations pour un débat ultérieur, et je voudrais conclure en félicitant encore une fois le ministre et l'assurer des meilleurs sentiments de tous mes électeurs et commettants, qui ont accueilli cette mesure avec beaucoup de satisfaction.

[Traduction]

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt mon jeune collègue de Madawaska-Victoria (M. Corbin) et sa proposition selon laquelle tous les députés devraient se retirer à l'âge de soixante ans. Nous devons bientôt dire adieu au premier ministre (M. Trudeau), au chef de l'opposition (M. Stanfield) et à quelques autres députés. Quant à moi, il y a longtemps que je ne serais plus ici.

M. Corbin: Non, ce n'est pas ce que j'ai voulu dire.

M. Rynard: Je présente donc mes excuses. D'après ce que j'avais compris, le député a dit que, selon lui, il faudrait que les députés se retirent à l'âge de soixante ans. Je lui dirai que tant et aussi longtemps que nous sommes capables de travailler, il est de loin préférable que nous restions au poste, car nous devrions continuer à payer des impôts au gouvernement pour que, justement, il soit en mesure de verser ces pensions dont nous parlons. Il ne doit pas oublier que le taux de natalité n'est plus aujourd'hui ce qu'il était autrefois; cela veut dire une population active moins nombreuse et, partant, moins de revenus pour l'État. Certains voudraient prendre leur retraite à 50 ans, et je conviens qu'il y a malheureusement des gens qui ne devraient pas travailler même à 30 ans. Lorsqu'on parle d'aide dans le domaine de la gériatrie, je tiens à vous rappeler qu'elle peut s'appliquer aussi bien à l'âge de 18 ans qu'à l'âge de 50 ans qu'on a mentionné, et je tiens à le préciser aux fins du compte rendu.

● (1640)

Je devrais peut-être féliciter le ministre d'avoir présenté ce bill, même s'il semble prendre pas mal de temps pour voir à ce que justice soit faite. Selon moi, il essaie de faire quelque chose qui aurait dû être fait il y a longtemps, mais je le félicite, car mieux vaut tard que jamais. Je ne blâme pas le gouvernement pour tous les problèmes d'inflation auxquels nous faisons face actuellement, car comme l'a dit le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin), l'inflation est un phénomène mondial. Toutefois, je crois qu'elle est pire au Canada que dans bien d'autres pays, et je tiens à rétablir les faits à ce sujet. Nous devons continuer à remanier nos programmes de sécurité sociale si nous voulons traiter les gens de façon juste.

Récemment, j'ai assisté à une réunion de fonctionnaires du Régime de pensions du Canada, de la Commission

[M. Corbin.]

d'assurance-chômage et du Programme de la main-d'œuvre. Il était très intéressant d'entendre les observations de certains comptables présents à cette réunion. Selon eux, seulement 5 p. 100 des gens environ comprennent cette mesure ou peuvent interpréter correctement le Régime de pensions du Canada. Je voudrais savoir ce que le gouvernement fait afin de remédier à cette situation.

J'ai été heureux d'apprendre que l'on ouvre des bureaux dans diverses villes afin d'étudier les demandes et les problèmes relatifs au Régime de pensions du Canada, mais on me dit que les personnes chargées de diriger ces bureaux n'y sont que deux jours par semaine et qu'il est très difficile de prendre rendez-vous avec elles. Apparemment, personne ne répond au téléphone les trois autres jours de la semaine. Il est incroyable que la plus grande entreprise du Canada, qui emploie le plus grand nombre d'employés, ne puisse pas se permettre de regrouper tous ces bureaux dans un seul édifice, afin d'offrir aux gens les services nécessaires. Il devrait y avoir quelqu'un de service cinq jours par semaine pour répondre au moins au téléphone, afin que les gens ne parcourent pas 20 à 25 milles en voiture pour s'apercevoir qu'ils doivent faire la queue ou qu'ils ne peuvent pas voir la personne concernée le jour même. Je pense que ces bureaux du gouvernement devraient se trouver dans un seul édifice, dans n'importe quelle ville. De cette façon, il y aurait dans le même bureau des agents de la main-d'œuvre, des agents de l'assurance-chômage et ceux qui s'occupent du Régime de pensions du Canada.

Comme le ministre l'a dit hier, à compter du mois de janvier, 500,000 personnes toucheront des prestations du Régime de pension du Canada. Il a également parlé de la hausse inflationniste de 20 p. 100 que nous connaissons depuis 1967. Cela a un effet très net sur la dépréciation de la valeur du dollar. Les besoins prioritaires d'un individu qui prend sa retraite à 65 ans sont le logement et la nourriture. Ce sont des nécessités de la vie, mais je signale au ministre que le prix des denrées alimentaires a augmenté d'environ 14 p. 100 et que celui du logement a augmenté d'environ 12 p. 100. Les modifications que l'on propose d'apporter au Régime des pensions du Canada ne répondent nullement à ces besoins précis des retraités.

Le ministre a également signalé qu'il faut faire quelque chose en ce qui concerne les prestations du Régime de pensions du Canada versées aux personnes âgées de 65 à 70 ans. Si un homme capable de travailler prend sa retraite, pourquoi devrait-il être pénalisé? Après tout, il alimente les caisses du gouvernement, et il diminue la somme que le gouvernement devrait payer en suppléments de revenu garanti. Je pense que cette personne devrait toucher ses prestations, car elle a cotisé à ce régime et elle est en droit de toucher la pension.

Il me semble que les femmes reçoivent un traitement différent de celui des hommes eu égard aux prestations du Régime de pensions du Canada. Cette question a été soulevée à la réunion que j'ai mentionnée tout à l'heure. Beaucoup y voyaient une injustice. Lorsqu'une femme qui travaille décède, son mari touche intégralement la pension, mais dans la situation inverse, la femme ne reçoit qu'environ 70 p. 100. Tous les conjoints survivants doivent, à mon sens, être placés sur le même pied.

Je veux également soulever une autre question, celle de la prestation de décès de \$650 prévue par le Régime de pensions du Canada. Si un homme décède et que son frère reçoit la prestation de décès, je crois comprendre que celui-ci paiera l'impôt sur ce montant, mais si c'est le gouvernement qui prend la succession et se charge de la